

DELIBERATION N° 2004/07-02 - CONVENTION AVEC LA SOCIETE BATIGERE

Madame RAVON, rapporteur, indique à l'Assemblée que la Société BATIGERE se propose de mettre à la disposition de la Ville de Ludres, un appartement de quatre pièces/cuisine, dans l'immeuble Fidélio, à compter du 1^{er} juillet 2004.

Ce logement de fonction serait attribué à Monsieur Jean-Marc BOILEAU, agent de service, chargé du gardiennage des installations communales, remplaçant de tous les gardiens lors des congés, des repos hebdomadaires et des récupérations.

La Commune prendra à sa charge le loyer mensuel, les charges seront payées par le locataire.

Cette mise à disposition fera l'objet d'une convention avec la Société BATIGERE.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la Société BATIGERE,
- de prendre en charge le montant du loyer mensuel s'élevant à 299,87 € et d'accepter l'indexation biannuelle au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget supplémentaire 2004.